

L'aide au financement du Grand Stade de l'O.L. est-elle toujours d'actualité ?

Encouragé par les précédents résultats sportifs de l'équipe de l'Olympique Lyonnais, nos élus souhaitaient « surfer sur la vague » et encourager la création d'un « grand stade » dans l'agglomération, en dépit du manque d'intérêt général pour les habitants et des infractions à la législation que cela impliquait.

En raison du caractère aléatoire des résultats d'un club sportif, il paraît aujourd'hui incongru de continuer à vouloir dépenser des centaines de millions d'euros d'argent public pour desservir un nouveau stade. Celui-ci risque fort de s'avérer trop vaste et, au lieu de « **contribuer au rayonnement de l'agglomération** », comme certains l'affirment, sa construction constituerait plutôt un gaspillage financier.

Si la France souhaite postuler pour l'Euro 2016, la rénovation faite en 1998, qui a coûté 32 millions d'euros permet au stade de Gerland de respecter les normes exigées.

Il n'y a donc pas lieu de subventionner un investissement privé pour construire un nouveau stade !

Musée des Confluences : comment tout savoir sur la façon dont nos élus ont monté ce projet !

Une équipe de bénévoles de CANOL a reconstitué, à partir des délibérations, des comptes administratifs, des budgets et des enquêtes sur le terrain, l'historique des décisions et des engagements pris par les élus du conseil général pour monter l'opération de construction du Musée des Confluences.

Ce rapport, à jour au 25/03/09, est consultable sur le site de CANOL : www.canol.fr.

Vous y découvrirez la « *qualité* » des informations distillées aux conseillers généraux, les problèmes rencontrés par l'entreprise chargée de la construction, la manoeuvre politique pour tenter de solutionner le problème de la garantie décennale, l'évolution des estimations du coût du projet et les sommes déjà dépensées.

Une nouvelle phase se développe actuellement avec le lancement d'un appel à candidatures européen pour désigner la nouvelle entreprise chargée de construire le bâtiment sur les fondations existantes.

Il semble qu'aujourd'hui, un seul groupement français ait demandé à voir le dossier.

La remise des prix est prévue pour le 16 juillet.

Mais quels élus auront le courage de reconnaître que ce projet était une bêtise... et que plus de 100 millions d'euros ont déjà été dépensés ?

CANOL vous tiendra au courant de son évolution.

La Chambre Régionale des Comptes critique la gestion financière du Conseil Général

Après sa lettre d'observation définitive sur la gestion de « l'aide sociale à l'enfance » par le Conseil Général, dont nous avons parlé dans le précédent CANOL Actualités, la Chambre Régionale des Comptes a envoyé deux autres lettres au Conseil Général du Rhône :

- l'une sur ses **relations avec la SASP Olympique Lyonnais**, dénonçant les montants excessifs des aides, l'absence de motivation pour les accorder et le manque de suivi des achats de places de match, en parfait accord avec les actions que CANOL mène au tribunal administratif. Nous en avons parlé dans notre précédent bulletin.
- une autre sur « **l'analyse financière et la fiabilité des comptes du Département du Rhône** ».

Ce dernier rapport, qui a fait l'objet d'un débat (obligatoire !) à la séance publique du 13 mars 2009, n'a, curieusement, toujours pas été publié sur le site de la Chambre Régionale des Comptes.

D'habitude si prolixe sur les faits et gestes à la gloire de nos élus, la presse, qui assiste à ces débats, n'a rien publié sur la façon dont le Département fait ses comptes.

Heureusement CANOL est là pour vous en informer : Si la Chambre Régionale des Comptes ne fait pas état « d'inquiétude majeure à la fin de l'année 2006 », elle constate :

- **un gonflement, non autorisé par la loi, des crédits d'investissement (21M€) non utilisés en 2005**, destinés à constituer un fonds de réserve pour financer le futur « Musée des Confluences »,
- **l'absence de la prise en compte des « restes à réaliser » de l'exercice dans les comptes annuels**, ce qui en fausse le résultat global,
- **le report sans justification sur les exercices ultérieurs des dépenses de l'exercice en cours**. Exemple : 25,3M€ de factures 2004 payées en 2005
- aucune explication donnée pour le **rattachement de 9,2 M€ de dépenses 2004 à l'exercice 2005**,
- **mauvais suivi des engagements financiers pluri-annuels**, en infraction à la législation existante,
- approbation conjointe du compte administratif (tenu par le Département) et du compte de gestion (tenu par le trésorier-payeur) alors que les montants divergent !

Francheville détrônée par Chaponost pour l'augmentation des impôts locaux 2009 !

Les élus de la commune de Chaponost ont voté **une hausse de leur taxe d'habitation de plus de 21%** (le taux de 11,34% est passé à 13,40%, auquel il faut ajouter 2,50% d'augmentation des bases)... et une croissance de la taxe foncière de 33,8% (le taux est passé de 14,36% à 18,75% + 2,5% pour les bases).

Le record de 8% (+2,5%) de Francheville pour le département du Rhône est largement battu !

Le président du Conseil général du Rhône n'apprécie pas les critiques de CANOL sur sa gestion :

Au lieu de répondre aux demandes d'explication que nous lui avons adressées et engager ainsi un dialogue constructif, **Monsieur MERCIER a préféré écrire à CANOL, par l'intermédiaire de son avocat, pour contester ce que nous avons écrit sur le Musée des Confluences, la Maison Départementale des Personnes Handicapées, et le "Grand Stade" de l'O.L.**

Ne pouvant contester nos chiffres et nos affirmations, puisque tous les éléments que nous avons retenus viennent des documents fournis par le Conseil Général, il s'est contenté de critiquer nos remarques sans apporter d'éléments nouveaux pour les réfuter.

Nous lui avons répondu point par point. Nous n'avons pas la place ici pour publier in extenso ces documents, mais vous trouverez la lettre de l'avocat et la réponse de CANOL sur notre site www.canol.fr.

La ville de Tarare ne veut pas communiquer ses comptes !

CANOL teste actuellement un programme d'analyse des comptes des communes permettant de mettre rapidement en exergue les points forts et les points faibles de la gestion communale sur une période de 6 ans.

Afin de le mettre au point, nous avons demandé leurs comptes administratifs 2002 à 2008 à quelques communes du Rhône, dont Tarare.

Or, malgré nos réclamations successives, et notre bon droit (loi du 17 juillet 1978 sur la liberté d'accès aux documents administratifs), nous n'avons pas encore obtenu la possibilité de consulter ces documents.

Nous venons de demander à la CADA (Commission d'Accès aux Documents Administratifs) de contraindre le maire de Tarare à nous les communiquer !

Programme d'insertion du Conseil Général : beaucoup d'argent mais pas d'objectifs !

Lors de la séance du 24 avril 2009, le Département a présenté et fait approuver son « **programme départemental d'insertion par l'activité économique** ». Celui-ci s'élève à **13.502.901 €** qu'il distribue à différentes associations, soit directement, soit par l'intermédiaire de « commissions locales d'insertion ».

Ce n'est pas une somme considérable par rapport au budget de cette collectivité, mais c'est tout de même un montant significatif, et il serait normal que le Conseil Général soit à même de rendre des comptes de son utilisation.

Or nous n'avons trouvé dans les rapports joints aucun indicateur permettant d'évaluer la population de personnes à insérer, ni le nombre de personnes « insérées » en 2008, ni les objectifs que le conseil général se fixe pour 2009 !

On connaît l'argent que l'on dépense, mais il est impossible de connaître les résultats de son emploi !

CANOL et la Chambre régionale des Comptes auraient sous-estimé les subventions à la SNCF

Dans notre n°35 sur la gestion du Grand Lyon, nous avons repris une information issue du rapport de la Chambre Régionale des Comptes :

« **Le centre de maintenance des TGV : la SNCF envisageait l'implantation d'un nouveau centre de maintenance à Lille ou à Lyon. L'implantation à Lyon coûtant théoriquement 30 M€ de plus qu'à Lille, le Grand Lyon a subventionné l'opération pour 21 M€, le Département du Rhône pour 6 M€ et la Région Rhône-Alpes pour 3 M€. La délibération accordant cette subvention prévoyait la création de 300 emplois locaux (100 000 € par emploi créé !)... mais la convention passée avec la SNCF ne les exige même pas !** ».

Une publicité parue dans l'hebdomadaire **Le Point** du 2 avril vient de corriger cette information :

- **Ce ne serait plus 30 M€ donnés par nos collectivités, mais 102 M€ : 54 par le Grand Lyon, 23 par la Région, 19 par le Département et 6 par l'Etat.**
- **Ce ne serait pas 300 emplois créés mais seulement 100.**

Le coût d'un emploi créé n'est donc plus de 100 000 €, mais s'élève à 1.020.000 €.

Nous supposons que l'ADERLY (Association pour le Développement de la Région LYonnaise), grassement subventionnée pour attirer les emplois vers notre région, a compté cet exploit parmi ses succès !

Si on nous avait demandé notre avis, nous aurions laissé implanter ce « technicentre » de la SNCF à Lille !

La cour d'appel administrative condamne les dirigeants du SYTRAL à rembourser les indemnités illégales qu'ils s'étaient versées !

CANOL vous en avait informé en février 2006 dans son bulletin n°24 sur la gestion du SYTRAL. **Son président, Bernard RIVALTA, et son vice-président, Georges BARRIOL, s'étaient fait attribuer des indemnités que la loi n'autorisait pas.**

Certains élus avaient demandé au tribunal administratif le remboursement de ces sommes... Celui-ci les avaient bien déclarées illégales... mais sans exiger des coupables de les rendre !

La Cour d'Appel, dans son jugement du 19 mai, les a condamnés à rembourser le trop-perçu, soit 161.000 € pour M. RIVALTA et 50.000 € pour M. BARRIOL !

Le Grand Lyon ne sait pas compter ses effectifs !

Comme chaque année, nous avons examiné le **bilan social du Grand Lyon 2007, publié en janvier 2009**, plus d'un an après la fin de l'exercice.

Nous y avons constaté un certain nombre d'anomalies inquiétantes :

- **effectifs globaux différents d'une page à l'autre,**
- **effectif de la direction qui disparaît en 2007,**
- **salaire moyen différent suivant les chapitres,**
- **historique différent de celui publié les années précédentes,**
- **absence de comptage des activités syndicales,**
- **absence de comptage des jours de grève,...**

Cela ne fait pas très sérieux ! Nous avons donc demandé des explications à son Président.